PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LOCMÉLAR

Commune de Locmélar

Département du Finistère (29)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Maîtrise foncière

Février 2026

VALOREM est certifié ISO 9001:2008, ISO 14001:2004 et OHSAS 18001 pour les activités suivantes : prospection, études, développement, achats, financement, construction, vente et exploitation de projets et de centrales de production d'énergies renouvelables.



Propriétaire MARCHAL :

VALOREM

ANNEXE 3
TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE (DREAL, DAE, etc.)

Nous, soussignés,
Monsieur Thierry MARCHAL
Adresse : Gorré Quistinit - 29450 Sizun

Madame Jacqueline MARCHAL née YVINEC
Adresse : Gorré Quistinit - 29450 Sizun

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

COMMUNE	LIEU DIT	SECTION	PARCELLE	HA	A	CA
LOCMELAR	KERNONEN MENEZ CLOS AN DIR	C	638	01	55	60
LOCMELAR	KERNONEN MENEZ CLOS AN DIR	C	639	00	74	40
LOCMELAR	KERNONEN MENEZ CLOS AN DIR	C	640	00	42	50
LOCMELAR	KERNONEN MENEZ CLOS AN DIR	C	641	00	40	80
LOCMELAR	KERNONEN MENEZ CLOS AN DIR	C	642	00	41	20
LOCMELAR	KERNONEN MENEZ CLOS AN DIR	C	643	01	15	20
LOCMELAR	KERNONEN MENEZ CLOS AN DIR	C	644	02	92	45
LOCMELAR	KERNONEN MENEZ CLOS AN DIR	C	645	01	12	00
LOCMELAR	KERNONEN MENEZ CLOS AN DIR	C	646	01	24	00
LOCMELAR	KERNONEN MENEZ CLOS AN DIR	C	647	00	73	20
LOCMELAR	KERNONEN MENEZ CLOS AN DIR	C	648	00	92	40

Autorise(ons) la Société VALOREM ou tout tiers qui viendrait dans ses droits à accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet notamment de centrale éolienne, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur les parcelles ci-dessus, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise dans cette mesure.

Fait à Sizun
Le 31/05/25

Signature(s) :

Propriétaire BRETON :

VALOREM

ANNEXE 3
TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE (DREAL, DAE, etc.)

Je soussigné,

Monsieur BRETON JEAN-JACQUES
Né(e) le : 25/05/1972 à : LANDERNEAU (29800)
Adresse : Kerroc'h 29450 Sizun
Numéro de téléphone : 06.62.34.87.42 mail : jean-jacques.breton@orange.fr
En qualité de : ☒ propriétaire ☐ usufruitier ☐ nu propriétaire

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

COMMUNE	LIEU DIT	SECTION	PARCELLE	HA	A	CA
LOCMELAR	LE QUEAU	C	583	1	79	02
LOCMELAR	LE QUEAU	C	584	1	24	58
LOCMELAR	LE QUEAU	C	585	2	01	97
LOCMELAR	LE QUEAU	C	649	5	84	15
LOCMELAR	LE QUEAU	C	650	2	12	22
LOCMELAR	LE QUEAU	C	653	/	92	28
LOCMELAR	LE QUEAU	C	654	/	79	33
LOCMELAR	LE QUEAU	C	656	/	51	84
LOCMELAR	LE QUEAU	C	657	/	17	14
LOCMELAR	LE QUEAU	C	658	1	93	20
LOCMELAR	LE QUEAU	C	659	/	13	10
LOCMELAR	LE QUEAU	C	708	3	38	62
LOCMELAR	LE QUEAU	C	709	/	23	44
LOCMELAR	LE QUEAU	C	712	/	53	79
LOCMELAR	LE QUEAU	C	713	/	1	81
LOCMELAR	LE QUEAU	C	714	/	44	03
LOCMELAR	LE QUEAU	C	715	1	58	15
LOCMELAR	LE QUEAU	C	781	/	13	37

Autorise(ons) la Société VALOREM ou tout tiers qui viendrait dans ses droits à accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet notamment de centrale éolienne, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur les parcelles ci-dessus, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise dans cette mesure.

Fait à S.3.M.M
Le 03/09/25

Signature(s) :



ANNEXE 3

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE (DREAL, DAE, etc.)

Je soussigné M. BRETON Jean-Jacques
Né(e) le 25/05/1972 à LANDERNEAU (29)
De nationalité française
Demeurant à Kerroc'h 29450 SIZUN

Propriétaire de la parcelle suivante :

Commune(s)	Section(s)	N° parcelle(s)
SIZUN	C	36

Autorise la Société LOCMELAR ENERGIES ou tout tiers qui viendrait dans ses droits à accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet notamment de centrale éolienne, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur les parcelles ci-dessus, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise dans cette mesure.

Fait à Sizun

Le 02/01/2026

Signature :



Propriétaire KERANDEL :

ANNEXE 3
TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE (DREAL, DAE, etc.)

Nous, soussignés,

Madame Louise KERANDEL née CAROFF
Adresse : Kerbilo 29450 Sizun
Numéro de téléphone : 0298688097 mail : nomail@nomail.com
En qualité de : ☐ propriétaire ☒ usufruitier ☐ nu propriétaire

Monsieur Alain KERANDEL
Né(e) le : 09/04/67 à : Landerneau
Adresse : Kerbilo – 29450 SIZUN
Numéro de téléphone : 07.86.84.63.08 mail :
En qualité de : ☐ propriétaire ☐ usufruitier ☒ nu propriétaire

Madame Françoise RANNOU née KERANDEL
Né(e) le : 02/04/66 à : Landerneau
Adresse : 11 route d'Armor 29460 Saint Eloy
Numéro de téléphone : 06.67.62.83.96 mail : rannou.francoise@wanadoo.Fr
En qualité de : ☐ propriétaire ☐ usufruitier ☒ nu propriétaire

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

COMMUNE	LIEU DIT	SECTION	PARCELLE	HA	A	CA
LOCMELAR	MENEZ AN DIRIOU	C	590	1	56	80
LOCMELAR	MENEZ AN DIRIOU	C	591	1	48	0
LOCMELAR	MENEZ AN DIRIOU	C	604	3	98	0
LOCMELAR	GOAREM LANVEN	C	661	0	42	50
LOCMELAR	GOAREM LANVEN	C	662	0	37	70
LOCMELAR	GOAREM LANVEN	C	663	0	32	40
LOCMELAR	GOAREM LANVEN	C	664	0	50	40
LOCMELAR	GOAREM LANVEN	C	669	7	61	0

Autorise(ons) la Société VALOREM ou tout tiers qui viendrait dans ses droits à accomplir toute formalité préalable à la réalisation d'un projet notamment de centrale éolienne, tel qu'exposé dans l'acte dont la présente autorisation est une annexe, sur les parcelles ci-dessus, ainsi que, plus largement, de rechercher toute autorisation administrative requise dans cette mesure.

Signature(s) :

Madame Louise KERANDEL
Le 03 09 2025 A SIZUN
L. Kerandel

Monsieur Alain KERANDEL
Le 03 09 2025 A SIZUN

Madame Françoise RANNOU
Le 03/09/25 A SIZUN

Propriétaire Commune Locmélar :

PROMESSE DE CONVENTION DE SERVITUDES
en vue de l'exploitation d'un parc éolien

ARTICLE 1 – DESIGNATION DES PARTIES

1.1. Propriétaire du Fonds servant

COMMUNE DE LOCMELAR, personne morale de droit public située 1 PLACE SAINT MELAR, 29400 Locmélar, dont le numéro SIREN est 212 901 318.

Représentée par le Maire agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 02 juillet 2025, jointe en **Annexe 1,** laquelle a fait l'objet d'un affichage conformément à l'article L2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cette délibération a été prise après que le projet d'acte sur lequel elle a porté a été mis à la disposition des conseillers à l'occasion de leur convocation régulière par le Maire dans le délai de 3 (trois) jours avant la tenue du Conseil Municipal, ce projet d'acte figurant lui-même également en annexe de ladite délibération.
Une présentation tant des présentes que du parc éolien de la Société a également été faite à cette occasion.
Un exemplaire du projet d'acte a pu être consulté par les conseillers avant la séance du Conseil Municipal.

Les conseillers dits intéressés (qu'ils l'aient déjà été ou puissent le devenir), au sens de l'article L. 2131-11 du CGCT ont, le temps des débats et de la délibération sur cet acte, effectivement quitté la salle du conseil municipal. Les autres conseillers ont valablement délibéré conformément aux conditions de quorum prévues à l'article L. 2121-17 du CGCT.
Depuis lors et avant signature des présentes, cette délibération a été dûment transmise au préfet compétent dans le cadre du contrôle de légalité. Elle a été reçue en Préfecture, puis affichée en Mairie.
Cette délibération étant ainsi exécutoire, le Maire, en tant qu'il représente la Commune a donc pu valablement signer les présentes.
La délibération précitée n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucun recours (gracieux ou contentieux), ainsi que le Maire le confirme.

Ci-après dénommé le « PROPRIETAIRE »

Page 1 sur 21

M715 P000EV v1 202411 Validé par GGIR

1.2. SOCIETE – PRENEUR A BAIL EMPHYTEOTIQUE DU FONDS DOMINANT
LOCMELAR ENERGIES, société par actions simplifiée, au capital de 1 000 euros, dont le siège est à Bègles (33130), 213 Cours Victor Hugo, immatriculée au Registre du Commerce de Bordeaux sous le n° 930 854 682.
Représentée par Elodie VALLEREY, dûment habilitée aux présentes en vertu du mandat spécial, joint en **Annexe 1,** donné par Monsieur Jean-Yves GRANDIDIER, Président de ladite Société.

Ci-après la « SOCIETE ».

PROPRIETAIRE/SOCIETE ci-après désignés ensemble : « PARTIES » ou, individuellement : « PARTIE ».

(…)

ARTICLE 20- CONFIDENTIALITE

Les présentes sont confidentielles. Les Parties s'interdisent donc de communiquer à des tiers (autres que leurs conseils ou toute personne chargée de participer aux études préalables au projet de la SOCIETE) ces présentes, ainsi que toute information qu'elles contiennent.

ARTICLE 21 – PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

La protection des données à caractère personnel est l'une des priorités de la SOCIETE. C'est pourquoi la SOCIETE s'engage à veiller à ce que le traitement des données à caractère personnel des PROPRIETAIRES soit effectué de manière adéquate et conforme aux dispositions légales et réglementaires.
Les droits et obligations relatifs à cette question sont développés en annexe 4, cette dernière faisant partie intégrante des présentes.

ARTICLE 22 - ANNEXES

La présente convention comporte les pièces annexes suivantes (cocher les cases correspondantes), qui en font parties intégrantes :

☒ Annexe 1 : Mandat de la SOCIETE et Délibération du Conseil Municipal
☒ Annexe 2 : Plan indicatif des servitudes
☒ Annexe 3 : Autorisation relative aux servitudes.
☒ Annexe 4 : Notice d'information relative aux données à caractère personnel

Fait sur 12 pages hors annexes en autant d'exemplaires originaux et identiques que de signataires, soit 2. exemplaires. Un exemplaire signé par toutes les parties est remis ce jour à chacune des Parties.

LOCMÉLAR ENERGIES

Signatures :

SOCIETE LOCMELAR ENERGIES	*Lieu – Date – signature* A Nantes, le 16/07/2025 Valleyz
PROPRIETAIRE COMMUNE DE LOCMELAR	*Lieu – Date – signature* A Locmélar, le 09 juillet 2025 MAIRIE DE LOCMÉLAR

LOCMÉLAR ÉNERGIES

Autorisation de passage en chemin ou virage, de survol et de passage de câbles enterrés
(article R 181-13 alinéa 3 du Code de l'environnement)

A signer par les propriétaires, usufruitiers et nus-propriétaires uniquement

Je soussigné (nom, prénoms, nom de jeune fille, date de naissance, adresse – en cas de société/commune : dénomination, siège/adresse Mairie, SIREN, prénom, nom et qualité du représentant) :
Commune de Locmélar - SIRET 219 290 131 800 015
1 place Saint-Mélar
29400 Locmélar
représentée par Bruno CARIOU, Maire

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune(s) Département	Section(s)	N° parcelle(s)
LOCMELAR - FINISTERE	C	Chemin rural n° C1

Autorise(ons), sur le FONDS SERVANT visé ci-dessus, la société LOCMELAR ENERGIES ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :

- à aménager ou élargir tout chemin et/ou virage.
- à faire passer toute canalisation de câbles enterrés.
- à faire survoler les pales de toute(s) éolienne(s) implantées sur des parcelles voisines

Fait à Locmélar
Le 09/07/2025

Signature(s) :

MAIRIE DE LOCMELAR * 29400 FINISTERE *

Page 16 sur 21

Version juillet 2024